

Avant-programme

Crystal Cup



Société Royale des Courses de Waregem



Mardi 2 septembre 2025

INDEX

P. 3	Crystal Cup 2025
P. 4	Organisation
P. 5	Hotels
P. 6	1. Prix Felix de Ruyck
P. 6	2. Prix Baron Casier - Laurent Perrier
P. 7	3. Grand Steeple-Chase des Flandres
P. 8	4. Prix Rallye Waregem
P. 9	Engagements
P. 11	Conditions générales
P. 13	Contrôle anti-dopage

Adresse:
Société Royale des courses de Waregem
Holstraat 97, 8790 Waregem



La Crystal Cup, le Challenge Européen du Cross Country, est une initiative par laquelle le propriétaire et l'entraîneur ayant obtenu le plus de points à l'issue des 12 étapes remportera le bonus suivant:

- Propriétaire : € 25.000 pour le vainqueur - € 10.000 pour le second
- Entraineur : € 10.000 pour le vainqueur - € 5.000 pour le second

Les 12 étapes de la Crystal Cup, qui totalisent plus de € 850.000 d'allocations, se dérouleront dans les plus prestigieux hippodromes d'Europe, répartis sur 7 pays, permettant ainsi des combinaisons uniques de talus, de haies, de fossés et autres obstacles en terre.

Le Challenge commence dès le mois septembre 2025 à Waregem. La dernière course se déroulera au mois de mai 2026 au Lion d'Angers.

Après les étapes en Belgique et en France d'autres auront lieu en Italie, en République Tchèque, en Irlande, en Angleterre et en Pologne.



KONINKLIJKE WAREGEMSE KOERSVERENIGING

Ministre d'état Herman De Croo

Membre d'honneur

Philippe Casier

Président

Thierry Storme

Vice-Président

Carl Bouckaert - Thierry Lohest

Administrateurs

Pieter Dejager - Rik Soens

Walter Kemseke - Jean-Charles Casier -

Membres

Victor Casier - Ariane Storme

Bram Vandewalle

Directeur Général

Paul Vandenbosch

Sponsoring

Jean-Paul Caenepeel

Secretariat

Chris Meheus - Steven Pieters

Chefs des pistes

Jurgen Vanhamme

Entretien

COURSES

Commissaires des courses

Thierry Storme

Thierry Lohest

Koen Huybers

Commissaires délégués du jockey-club

Philippe Delioux de Savignac

Guy Heymans

Handicapeur

France Galop

Starter

Didier Dubois

Regisseur

Jan Cock

Vétérinaire

Faculteit Diergeneeskunde UGent

Médecin

Dr. Dirk Vanryckeghem

info@waregemkoerse.be - www.waregemkoerse.be - +32 56 60 27 40

POUR LA FRANCE

Mr. Xavier Hondier (Paris)

Tel. +33 609 76 3009

hondier.xavier@neuf.fr

Pauline Dominois (Province)

Tel. +33 646 45 31 39

Paulinedominois@icloud.com

adm@legalop.be • www.legalop.be

Hôtel

Les chambres à l'hôtel Sport Vlaanderen ne sont assurées que si elles ont été réservées avant le 23/08. Prix par chambre petit déjeuner inclus: 60 euros/ nuit.

Les chambres ne sont confirmées qu'après paiement.

Sporthotel
Domein Sport Vlaanderen, Waregem
Veldloopstraat 11, 8790 Waregem
info: www.waregemkoerse.be
Email: secretariaat@waregemkoerse.be
Tel: 00/32/56/60 27 40

Réservation uniquement via mail.
Votre réservation sera confirmée après paiement!

Si vous préférez réserver un autre hôtel, nous vous recommandons
l'hôtel suivant:

Parkhotel Waregem
Zuiderlaan 31, 8790 Waregem
Tel : 00/32/23/98 08 00
www.parkhotelwaregem.be - info@parkhotelwaregem.be



PARKHOTEL
waregem

PRIX FELIX DE RUYCK - HAIES

HANDICAP - 3600 M

(€40.000) €20.000 - €10.000 - €5.000 - €2.500 - €1.500 - €1.000

Entrée et forfait: Selon les conditions générales de France Galop

Pour tous chevaux de 4 ans et plus ayant été placés dans les quatre premiers d'une course d'obstacle (haies, steeple-chase, point-point ou cross) depuis le 1/07/24.

Poids minimum : 62 kg.

Tout cheval gagnant après la publication des poids restera qualifié mais portera 3 kg de surcharge.

PRIX BARON CASIER - LAURENT PERRIER

STEEPLE-CHASE - 3950 M

(€40.000) €20.000 - €10.000 - €5.000 - €2.500 - €1.500 - €1.000

Entrée et forfait: Selon les conditions générales de France Galop

Pour tous chevaux de 4 et 5 ans ayant été placés dans les quatre premiers d'un steeple-chase, d'un point-to-point ou d'un cross depuis le 1/01/24.

Poids 4 ans: 63 kg - Poids 5 ans: 65 kg

Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chase, point-to-point et cross: 1 kg par € 8.000 cette année et par € 16.000 l'année dernière.

On sautera une fois la rivière et une fois la butte.

Une prime de € 500 à chaque cheval prenant le départ et ne terminant pas dans les cinq premiers.



ING GRAND STEEPEL-CHASE DES FLANDRES

HANDICAP - REF. +3 4600 M

(€100.000) €50.000 - €25.000 - €12.500 - €6.000 - €4.000 - €2.500

Entrée et forfait: Selon les conditions générales de France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et plus ayant gagné en steeple-chase, point to point ou cross, et ayant été placés dans les cinq premiers d'un steeple-chase, d'un point to point ou d'un cross depuis le 1/01/2024. En outre, les chevaux ayant été placés dans les trois premiers d'une épreuve de la Crystal Cup en 2024 ou en 2025 seront également qualifiés.

Le handicapeur attribuera les poids des chevaux entraînés en France en majorant de 3 kilos les poids de référence du handicap général français, sans pour autant que le handicapeur soit tenu par la dernière valeur ponctuelle attribuée au handicap général.

Poids minimum: 62 kg

On sautera deux fois la rivière et deux fois la butte. Tout cheval gagnant après la publication des poids restera qualifié mais portera 3 kg de surcharge.



Placenet vainqueur du Grand Steeple Chase des Flandres 2024

Jockey: Johnny Charron

Entraîneur : David Cottin - Propriétaire : Mme Caroline Tisdall

PRIX RALLYE WAREGEM - STEEPLE CHASE

HANDICAP - REF. +13 4600 M

(€50.000) €25.000 - €12.500 - €6.000 - €3.000 - €2.000 - €1.500

Entrée et forfait: Selon les conditions générales de France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et plus ayant gagné en steeple-chase, point to point ou cross, et ayant été placés dans les cinq premiers d'un steeple-chase, d'un point to point ou d'un cross depuis le 1/01/24.

Le handicapeur attribuera les poids des chevaux entraînés en France en majorant de 13 kilos les poids de référence du handicap général français, sans pour autant que le handicapeur soit tenu par la dernière valeur ponctuelle attribuée au handicap général.

Poids minimum: 62 kg

On sautera deux fois la rivière et deux fois la butte.

Tout cheval gagnant après la publication des poids restera qualifié mais portera 3 kg de surcharge.

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS:

Mardi 12 août, à 10h30, à Paris.

PUBLICATION DES POIDS:

Lundi 18 août, à 11h00, à Paris

DECLARATION DES FORFAITS

Mardi 26 août, à 11h30, à Paris. (Pour les 4 courses)

ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES:

Mardi 26 août, à 12h30, à Paris, au prix de € 1 000.

DECLARATION DES PARTANTS PROBABLES :

Mercredi 27 août, à 11h30, à Paris.

ANNULATIONS DES PARTANTS PROBABLES ET DECLARATION DES MONTES :

Jeudi 28 août, Annulations à 10h30 et Montes à 12h30, à Paris

L'ordre des courses sera publié sur le site de France Galop.

Les engagements doivent parvenir à l'adresse ci-après: par écrit, télécopie, e-mail ou online:

■ **France Galop**

15 Boulevard de Douaumont
CS 64440, 75819 Paris Cedex
tel. +33 149 10 20 30 - fax. +33 147 61 93 37
www.france-galop.com

SOMMES GAGNEES EN MONNAIE ETRANGERE

	2024 - €	2025 - €
British pound £ Livre Sterling	1,17	1,21
U.S. Dollar \$ Dollar USA	0,92	0,95
Franc Suisse Swiss - francs	1,04	1,06

Tout premier engagement fait en Belgique doit contenir la désignation exacte du cheval engagé, son nom, son âge, son sexe, son origine, les noms, adresse et couleurs du propriétaire, ainsi que le nom et l'adresse de son entraîneur. Il doit être accompagné d'une déclaration signalant les sommes gagnées depuis le 1/01/24 et les quatre dernières performances du cheval et ceci sous peine d'exclusion.

Tout cheval né hors de Belgique n'est admis à courir que sur la remise des pièces suivantes:

1. Un certificat constatant le nom, l'origine, l'âge, le sexe, la robe du cheval et les marques distinctives naturelles ou accidentielles qu'il peut présenter, certificat signé par les autorités du pays où le cheval est né, visé, le cas échéant, par celles des pays où il aurait séjourné et dont les pouvoirs correspondent, dans leurs pays respectifs, à ceux du Jockey-Club de Belgique.
2. Ce document doit être accompagné, le cas échéant par le certificat sanitaire établi conformément aux règles en vigueur dans le pays concerné.
3. Un certificat constatant que le cheval n'a encouru aucune disqualification et qu'il n'est pas inscrit sur une forfait-list ou sur une liste analogue, certificat signé par les autorités étrangères dont il vient d'être fait mention (Racing Clearance Notification-RCN).

Tout cheval doit être vacciné contre la grippe et la rhinopneumonie équine conformément aux modalités établies par France Galop; mention doit être faite dans le livret signalétique.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les courses sont régies par le Code et Règlement de France Galop, ainsi que par les conditions générales ci-dessous:

Toute personne qui engage, fait courir un cheval ou possède une part d'intérêt quelconque dans la propriété d'un cheval engagé ou courant dans une course publique, toute personne soumise aux dispositions du Code et règlement, toute personne admise à se servir des terrains de courses et d'entraînement de la Société Royale des Courses de Waregem, sont réputés connaître le Code et Règlement de France Galop. Elles se soumettent, par là même, à toutes leurs dispositions et à toutes les conséquences qui peuvent en résulter, ainsi qu'aux décisions du Jockey Club de Belgique, de son Comité, des Commissaires des Courses et du Comité de la Société Royale des Courses de Waregem en particulier en ce qui concerne la limitation du nombre de partants dans chaque course. Tout engagement arrivé après l'heure fixée est nul de plein droit, même si le retard est justifié par des raisons de force majeure.

Aucune amende ne s'appliquera à un cheval déclaré partant et qui ne pourra pas courir pour des raisons de santé, pour autant qu'un certificat vétérinaire soit délivré.

POUR TOUTES LES COURSES D'OBSTACLES DE CE PROGRAMME LE NOMBRE DE PARTANTS SERA LIMITÉ A 14.

Si le nombre de chevaux déclarés partants est supérieur à 14, les règles suivantes seront appliquées pour déterminer les partants effectifs.

A. Dans les courses à conditions

L'élimination des chevaux en surnombre se fera dans l'ordre suivant afin d'arriver à 14 partants effectifs:

1. Les chevaux ayant fait l'objet d'un engagement supplémentaire.
2. Les chevaux totalisant les gains (gagnant et places) les moins élevés depuis le 1/01/24, en commençant par le cheval ayant accumulé le moins de gains et en remontant l'échelle des gains. En cas d'égalité de gains entre plusieurs chevaux, il sera procédé à un tirage au sort.

B. Dans les handicaps

L'élimination des chevaux en surnombre, afin d'arriver à 14 partants effectifs, portera sur les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué le poids le plus bas, en commençant par le cheval ayant le plus petit poids et en remontant l'échelle des poids, le cas échéant en tenant compte du poids pour âge. En cas d'égalité de poids entre plusieurs chevaux priorité sera donnée aux chevaux ayant été classés dans les quatre premiers d'une course disputée à Waregem le 27 août 2024, puis en éliminant les chevaux totalisant les gains (gagnant et places) les moins élevés depuis le 1/01/24. Si ces critères ne permettent pas de distinguer entre plusieurs chevaux, il sera procédé à un tirage au sort.

L'entrée payée pour un cheval déclaré partant et ne courant pas, sera multipliée par 4.

PORT DES OEILLERES OU OEILLERES AUSTRALIENNES

Sont interdits.

PORT DU CASQUE PROTECTEUR

Aucune personne ne peut monter dans une course de ce programme, si elle n'est pas porteur d'un casque protecteur avec mentonnière conforme au modèle agréé par le Jockey-Club.

PORT DU PROTECTEUR DE CORPS

Aucune personne ne peut monter dans une course de ce programme, si elle n'est pas porteur d'un protecteur de corps conforme au modèle agréé par le Jockey-Club de belgique.

JOCKEYS

Pour être qualifiés les jockeys devront avoir gagné 3 courses d'obstacles depuis le 01-07-2024. Aucune décharge n'est prévue pour les jockeys.

HANDICAPS

Les commissaires de la Société Royale des Courses de Waregem ont la faculté de remonter les poids à la déclaration des partants probables de sorte que le top weight porte 70 kilos maximum.



TEST ANTIDOPAGE

Les analyses anti-dopage seront faites par le laboratoire des courses hippiques à Verrières - le - Buisson (FR). La contre-expertise se fera dans un des laboratoires proposés par le Jockey-Club, au choix de l'entraîneur.

CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE AVANT LES COURSES

La décision du vétérinaire désigné par la Société Royale des Courses de Waregem est irrévocabile. Une contre-expertise par un vétérinaire externe ne peut être demandée.

ENTRAÎNEMENT

Il est interdit de s'entraîner sur les obstacles de l'hippodrome, sauf le lundi précédent la journée des courses, ou le matin des courses, où l'on pourra sauter la haie amovible ainsi que la butte.

